



CALL EXPERT UN OUBLI QUI COÛTE CHER !

Le tribunal d'instance d'Abbeville annule les élections professionnelles à CALL EXPERT - Ce jugement est lourd de conséquences car il n'y a plus d'élus CE et DP- La justice est claire: la faute est imputable uniquement à CALL EXPERT qui doit la réparer- Mais ce jugement, favorable pour SUD, ne constitue pas une fin en soi pour nous.

Le tribunal d'instance annule les élections professionnelles à CALL EXPERT.

Le tribunal d'instance d'Abbeville, en son jugement du 15 octobre 2010, **donne raison au syndicat SUD** en reconnaissant que nous n'avons pas été régulièrement invités à la préparation des élections ce qui constitue une mesure discriminatoire. Ainsi la Justice confirme notre appréciation des faits et désigne comme unique responsable de cette situation :CALL EXPERT.

Ce jugement est lourd de conséquences car il n'y a plus d'élus CE et DP .

En effet, la loi ne permet pas de prolonger le mandat des anciens élus.

Sur les dossiers économiques l'action des élu(e)s est rendue impossible.

Les budgets et comptes prévus pour les activités sociales et culturelles (ASC) sont bloqués.

De même il n'y a plus de délégués(e)s du personnel. Cette situation ne peut pas durer et donc il appartient à CALL EXPERT d'organiser au plus vite avec **TOUTES** les organisations syndicales de nouvelles élections.

Pour les prochaines élections SUD demandera, la création de 2 sites DP (Abbeville-Paris) qui permettra à tous les salariés d'avoir des représentants de proximité.

Mais ce jugement, favorable à SUD, ne doit pas constituer pas une fin en soi.

La Justice étant maintenant rendue il faut passer à la

vitesse supérieure, construire avec vous une équipe SUD, établir des listes de candidats qui représenteront au mieux les salariés des sites d'Abbeville et de Paris.

SUD, UN SYNDICAT QUI SE DÉVELOPPE

SUD est en plein essor dans les entreprises liées à l'activité des centres d'appels.

Nous sommes présents et actifs aussi bien chez les entreprises de télécommunications que chez les prestataires de services (Orange, SFR..Téléperformance, B2S, Webhelp, Acticall, Free, Coriolis...).

Plus d'info sur notre site:

<http://www.sudptt80.org>

<http://www.sudptt.org>

<http://www.solidaires.org>

Le syndicat SUD vous intéresse?

CONTACTS

sudcallexpert@yahoo.fr

sudt75@sudptt.fr

Patrick MAHÉ : 01 44 62 12 23

Olivier MARTINEZ : 01 44 62 13 25

UNE PRIME POUR TOUT LE PERSONNEL !

La Justice est claire: la faute est imputable uniquement à CALL EXPERT.

Ce n'est pas aux salariés de supporter les conséquences du jugement.

CALL EXPERT est responsable de la situation et a les moyens d'accorder une prime à tous les salariés, d'un même montant que celui des prestations qui auraient du être allouées normalement par le CE en fin d'année.